



Déclaration liminaire SUD éducation Paris

CSA DU 11 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

Ce CSA devait initialement avoir lieu le 7 mai. Ce report, comme ceux de la F3SCT ou de différents GT, est révélateur de la conception du dialogue social dans l'Académie de Paris : une apparence reléguée en seconde zone des priorités. D'ailleurs s'agit-il encore de sauver les apparences quand il est question de dialogue social ?

Les réformes engagées par le gouvernement à l'école, celle du Choc des savoirs, ont été largement dénoncées à la fois dans les instances puisque le CSE a émis des avis très majoritairement voire unanimement défavorables à ces textes, mais aussi par les personnels eux-mêmes aussi bien dans les instances de représentation des personnels et de consultation que dans la mobilisation. Le ministère de l'Éducation nationale porte la responsabilité de la désorganisation du service public d'éducation. Les opérations "collège désert", les journées de grève, les manifestations parents-personnels se sont multipliées à chaque retour de vacances. Les personnels ont été largement rejoints dans leur mobilisation par les parents d'élèves. Cette unité devrait alerter le ministère car, comme on le rappelle souvent à SUD éducation, on ne transforme pas l'école sans l'adhésion des personnels. Et, dans le cas qui nous occupe, les personnels refusent de trier les élèves, ils refusent cette école de l'assignation sociale, cette école à deux vitesses.

La période est à la validation des répartitions de service, qui doit être voté en conseil d'administration : si un dialogue constructif a pu avoir lieu dans certains établissements, dans plusieurs établissements des chef.fes d'établissements à l'attitude managériale outrancière refusent la proposition de vote d'une répartition alternative, pourtant prévu par les textes. Que reste-t-il alors de la démocratie, quand l'institution impose et refuse compromis et dialogue ?

Autre mesure scandaleuse : la mise en place de la classe de prépa-seconde. Tandis que les élèves de 3e ont 26h d'enseignements par semaine, ceux de la classe prépa-seconde n'en ont que vingt. Si l'éducation nationale précise que cette classe se fera en petit effectif, aucune limite n'est fixée par les textes. Aucun programme des enseignements n'a été publié alors que cette classe est mise en place dans moins de trois mois.

L'Etat doit se donner les moyens de lutter en amont contre les difficultés scolaires, que ce soit par la baisse du nombre d'élèves par classe ou par l'accompagnement des élèves en situation de difficultés scolaires ou de handicap ou par la formation. Et non par le tri des élèves.

En matière de justice la théorie des apparences impose que la justice ne soit pas seulement rendue mais qu'elle puisse également donner le sentiment qu'elle a été bien rendue. L'intention est de préserver la crédibilité de l'institution judiciaire et d'écartier tout risque de suspicion de la population à l'égard de la justice. Mais concernant le service public d'Education nationale s'embarrasse-t-on encore de ce genre de préoccupation ? Qui se soucie de la crédibilité des discours sur l'égalité des chances, de l'épanouissement et du bien-être de tous les enfants et adolescent·es ?

Si l'objectif réel était de servir le public et surtout tous les publics, comment expliquer :

- Ces groupes de niveaux quand bien même on les surnomme groupes de besoins ;
- Le changement de statut du diplôme national du brevet, passé d'examen de fin de cycle à condition d'entrée au lycée ;
- Les prof·fes malades non remplacé·es ;
- Les remplaçant·es changé·es de lieu en milieu de journée et sommés de quitter leur mission en EP pour aller remplacer dans une école beaucoup plus chic où les besoins ne sont pas plus importants mais les parents sans doute plus influent·es ;
- Les 200 élèves sortant de 3e sans affectation à la rentrée 2023, dont une majorité de moins de 16 ans, qui ont été orienté·es de force vers une filière professionnelle alors qu'ils et elles souhaitaient une filière tertiaire ;
- Les RASED décimés dans des quartiers très défavorisés où parallèlement les listes d'attente pour une prise en charge au CAPP s'allongent (98 élèves en attente dans un CAPP du quartier Curial dans le 19e, certain·es depuis décembre 2022) ;
- Les classes qui ferment dans des écoles REP avec des effectifs qui vont monter à parfois + de 25 en CM1 ou CM2 ou à 24 en petite section alors que dans certaines écoles avec des IPS à 130 des effectifs caracolent à 19 ;
- Les effectifs illimités dans les dispositifs accueillant les élèves allophones arrivant dans le primaire.

Vouloir sauvegarder les apparences c'est certes peu ambitieux mais quand on n'en est même plus là il ne reste que la violence, telle celle subie la semaine dernière par les lycéennes et lycéens ayant occupé le lycée Hélène Boucher en soutien à Gaza. Les lycéen·nes ont été gazé·es dans l'établissement, menotté·es, emmené·es dans différents commissariats, puis placé·es 24h en garde à vue. Et sont poursuivis avec une enquête préliminaire en cours. Ces jeunes ont vu un policier sortir son arme de service et la pointer sur eux, ont eu des LBD braqués sur la tête, ont subi un menottage serré de 3h, se sont fait traiter de "putes" ou de "crasseux". De surcroît, lundi matin, les élèves du lycée Hélène Boucher ayant participé.es à cette action ont été sorti de cours devant leurs camarades, les stigmatisant et les humiliant. Et leur retour en classe est conditionné à un rendez-vous avec la cheffe d'établissement, qui a dès jeudi soir porté plainte. Et des conseils de disciplines ne sont pas à exclure. C'est parce qu'à SUD éducation parmi d'autres syndicats ici présents nous avons ce sens des responsabilités et cette bienveillance que tout·e adulte devrait avoir envers les moins de 20 ans, que nous dénonçons cette façon de procéder, notamment aux vues des missions éducatives de l'Education Nationale. Nous dénonçons également haut et fort ces violences policières commises à Hélène Boucher. Même si nous savons que critiquer les forces armées est devenu un délit. Preuve en est la répression subie par notre camarade Olivier Cuzon, syndicaliste Sud et professeur de physique-chimie dans un lycée de Brest qui a été auditionné vendredi 19 avril dans le cadre d'une plainte pour «

diffamation et injure publique envers la Police et la Gendarmerie » pour la position suivante : « quand on connaît la culture droitière, misogyne et homophobe sous de trop nombreux képis. Les enquêtes de Médiapart révélant l'existence de groupuscules nazis dans certaines casernes, les groupes de discussions racistes des policiers et gendarmes, ou la participation récente de militaires en civil à la répression des dernières émeutes de banlieues ne plaident pas en faveur du républicanisme des militaires. »

Mais la liste des violences subies par les élèves et leurs familles ne se restreint pas à des événements exceptionnels que sont des occupations ou blocages de lycées. La violence c'est aussi :

- Des collégiennes et lycéennes racisées discriminées et dont les vêtements sont scrutés pour voir si on ne pourrait pas y détecter un zeste de religieux dans la longueur d'une jupe ou la largeur d'un bandeau ;
- Des élèves en situation de handicap qui ne bénéficient pas des aides auxquelles ils et elles ont droit, faute de moyens ;
- Des jeunes dit·es mineur·es non accompagné·es à qui sont réclamé·es par le rectorat des papiers impossibles à fournir pour leur permettre de s'inscrire aux tests du CASNAV. A ce titre nous demandons à ce que soit retiré du site du CASNAV la mention "La DVE et/ou le CASNAV se réservent le droit de demander d'autres justificatifs si nécessaire", mention qui ouvre un boulevard à l'arbitraire le plus total et que nous vous demandons instamment de supprimer du site du CASNAV ;
- De jeunes élèves arrivant de l'étranger qui mettent des mois, voir jusqu'à 2 ans avant de pouvoir s'inscrire à l'école car des employé·es de mairie acquis·es aux idées nauséabondes de l'extrême droite demandent des papiers. Le rectorat de Paris n'est pas en reste et récemment une petite fille de 11 ans et demi a attendu avant de pouvoir passer les tests du CASNAV car a été réclamé un tampon du propriétaire sur l'attestation d'assurance habitation de la personne l'hébergeant elle et son père !

Pour les personnels la situation n'est pas meilleure que celle que nous venons de décrire pour les élèves. En vrac, on signalera :

- Des personnels, majoritairement des AESH, des AED et des contractuel·les, qui subissent des retards de paiement de plusieurs mois, avec notamment des indemnités REP ou REP+ ou les frais de transport ne sont pas remboursés.
- D'autres qui sont sans domicile fixe et pour lesquels les solutions de logement proposées par l'employeur ne leur permettent pas de sortir de la précarité. A ce sujet certain·es fonctionnaires, notamment celles et ceux de la préfecture de police bénéficient d'un plus grand nombre de logements mis à disposition que les agents·es du rectorat de Paris.
- Des enseignant·es qui cherchent désespérément à quitter Paris, et qui bloqué·es ici n'ont comme solution que de démissionner
- Des AED contraint·es d'accomplir des tâches dégradantes telles que la police du vêtement sous la menace systématique de non renouvellement
- Des personnels épuisé·es, en général des femmes, qui se voient refuser leurs demandes de temps partiel et sont pétrifié·es d'angoisse et asphyxiées par un sentiment de culpabilité à l'idée qu'elles ne pourront pas assumer la tâche de travail qui est la leur

- Des personnels en situation de handicap qui sont mis·es en difficulté dans le cadre de leur travail car obligé·es de quémander des aménagements
- Des établissements scolaires qui ne sont pas mis aux normes et excluent les personnels handicapés, malades ou qui en raison de leur âge ont par exemple des difficultés à monter plusieurs fois par jour plusieurs étages par les escaliers
- Une remise en cause croissante des libertés pédagogiques en voulant imposer des sortes de recettes magiques aux enseignant·es et les transformer en OS de l'éducation qui ne feraient qu'appliquer des méthodes pensées par d'autres
- Des personnels qui subissent des VSS, de l'homophobie ou de la transphobie et dont les paroles sont remises en cause ou minorées rien que par la formulation utilisée par l'Académie "Vous ESTIMEZ être victime de...." . Etrangement sur le sujet des atteintes à la laïcité on n'est jamais dans l'estimation mais dans l'accusation directe et la condamnation des personnes qui en sont accusées.

Puisque nous sommes sur la question des violences étatique, nous évoquerons les violences coloniales et la situation de la Kanaky (que l'Etat appelle la Nouvelle-Calédonie)

La Kanaky, considérée de nouveau depuis 1986 comme à décoloniser par l'ONU fait donc partie de ces territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes. En solidarité avec celles et ceux qui subissent sur place la violence de la colonisation, nous dénonçons ainsi le fait que le rectorat de Paris contribue notablement à cette colonisation par le traitement au conseil médical de Paris et non en Kanaky des Accidents de Service, Maladie Professionnelle et retraites pour invalidité des personnels de Kanaky (dont pas mal de colons), alors que ce devrait être les première·s concerné·es qui s'administrent elles et eux·mêmes, sur place !

Nous clorons cette liste à la Prévert qui malheureusement n'est pas exhaustive en matière d'insuffisance et de violence d'Etat dans le cadre de la mission de service public d'éducation par l'expression de notre inquiétude face aux résultats aux élections européennes du 9 juin et à la période qui s'ouvre. L'extrême droite a toujours été, et demeure plus que jamais l'ennemie mortelle des travailleurs et des travailleuses, des étranger·ères, des personnes racisées, des LGBTQIA+ et de la démocratie. Son programme conduit à une accélération de la crise écologique. Nous qui craignons de voir l'extrême droite accéder au pouvoir en 2027, nous craignons désormais de l'y voir dans 3 semaines. Nous le craignons déjà d'autant plus que comme nous venons de le démontrer nous sommes déjà bien avancés en termes de fascisation des esprits et de droitisation de la société.

Qu'en sera-t-il de ce dialogue social déjà tellement mis à mal auquel nous jouons dans cette pièce ? Ce dialogue social assujetti aux logiques comptables et où celles et ceux qui sont en face de nous confondent loyauté envers le public et loyauté avec l'Etat... Quoi qu'il en soit, quels que seront les choix éthiques et politiques autour de cette table SUD éducation Paris continuera tant qu'il le pourra à défendre les droits des agent·es et des élèves et à combattre toutes les formes de discriminations en reprenant ces paroles de Michel Foucault : on ne se défend qu'au présent : l'inacceptable n'est pas relatif.

SUD éducation Paris dans ce contexte appelle à suspendre toutes les réformes en cours : choc des savoirs, réforme du lycée pro et abrogation du SNU. SUD éducation Paris appelle aussi à suspendre toute forme de sanction contre les lycéen·nes qui s'engagent contre la guerre et le fascisme, et à participer à toutes les formes de mobilisations s'opposant à l'extrême droite et à leurs idées rances.